

# LA SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MAROC

## d'après le rapport du Conseil d'administration de la Banque d'Etat du Maroc (16-6-58)

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 1957 a été marquée au Maroc par un nombre important d'événements économiques et financiers et en tout premier lieu par la conclusion de l'accord du 7 Juillet avec l'Espagne qui devait conduire à l'unification économique et monétaire des anciennes zones Nord et Sud au début de l'année 1958.

La Banque d'Etat du Maroc a apporté, dans la préparation de cette opération complexe, tout son concours aux Pouvoirs Publics qui lui ont confié le soin d'effectuer l'échange des billets en circulation dans les provinces du Nord. Les opérations réalisées en Février 1958 avec la collaboration des autorités monétaires espagnoles et la participation des établissements bancaires du Maroc ont porté sur 1.023 millions de pesetas qui ont été échangées au taux de 10 francs marocains pour une peseta. La conversion en francs marocains de dettes et créances antérieurement libellées en pesetas a été effectuée simultanément au même taux.

Le cordon douanier qui séparait les Provinces du Nord des Provinces du Sud ayant été aboli et toute restriction aux mouvements de marchandises ayant été supprimée au lendemain de l'opération d'échange monétaire, l'unification économique se trouve définitivement réalisée.

A Tanger, le franc marocain a remplacé la peseta pour tous les règlements publics à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1958. Cependant Tanger reste dotée d'un régime économique particulier. La Charte Royale, promulguée en Août 1957, y maintient expressément la liberté des changes et du commerce extérieur, ainsi qu'une fiscalité autonome.

Afin d'assurer un développement coordonné de l'économie nationale, les Pouvoirs Publics ont décidé au mois de Juin l'élaboration d'un plan qui portera sur la période 1960 à 1964, la période 1958-1960 faisant l'objet d'un programme transitoire. Un Conseil Supérieur du Plan a été institué. Il est présidé par le Président du Conseil des Ministres et les divers secteurs de l'activité économique y sont représentés. Dans le même temps, a été créé un Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles, chargé d'apporter son concours financier et technique aux entreprises qui, bien qu'ayant une utilité économique certaine, ne pourraient se développer sans aide ou à celles qui présentent une importance particulière pour l'Etat.

La Grande-Bretagne ayant renoncé aux dispositions du Traité anglo-marocain de 1856, il a été possible de

substituer, en Juin 1957, à l'ancien tarif douanier caractérisé par un taux bas et uniforme, un nouveau tarif, largement diversifié et propre à faciliter la création ou le développement des industries. Le nouveau tarif frappe plus lourdement que l'ancien certains objets manufacturés et diminue, en général, les droits applicables aux matières premières et biens d'équipement. Les produits de grande consommation bénéficient dans l'ensemble d'un taux réduit. L'effet protecteur du nouveau tarif, qui pourra être adapté à la lumière de l'expérience, se fera progressivement sentir. Mais, d'ores et déjà, son incidence a eu des résultats dans certains secteurs industriels.

Au mois d'Août 1957, les Pouvoirs Publics ont décidé l'application en matière de changes d'un système analogue, dans son principe, à celui qui venait d'être institué dans le reste de la Zone Franc. Ce système comportait l'application d'un prélèvement ou d'un versement compensateur de 20 % sur les règlements non commerciaux, et, sauf exonération, sur les règlements non commerciaux, avec les pays extérieurs à la Zone Franc.

Lorsqu'au mois d'Octobre le champ d'application du prélèvement et du versement de 20 % a été étendu dans la Zone Franc à la totalité des règlements extérieurs, le Maroc a pris des mesures semblables, mais il a institué dans le même temps une ristourne de 10 %, au bénéfice des importateurs, sur le prix des devises acquises par eux, pour le règlement de divers produits de grande consommation, des principales matières premières, ainsi que des biens d'équipement. Ces importations bénéficient de la ristourne de 10 % qu'elles proviennent de pays appartenant ou n'appartenant pas à la Zone Franc.

Au cours de l'année, le Maroc a poursuivi les négociations relatives à son adhésion au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement. Les conditions de l'admission du Maroc ont été arrêtées lors de l'Assemblée des Gouverneurs de Septembre 1957 et son quota dans chacun des deux Organismes fixé à 35 millions de dollars. L'admission du Maroc a été définitivement acquise au mois d'Avril 1958.

Dans le même temps qu'étaient traités ces problèmes d'ordre institutionnel, le Maroc a constamment poursuivi ses efforts pour développer aussi rapidement que possible la production et l'emploi de main-d'œuvre. Cet effort était d'autant plus urgent, mais aussi d'autant plus difficile, que la campagne de céréales a été exceptionnellement faible.

Au cours de 1957, l'agriculture marocaine a été gravement affectée par des conditions atmosphériques très défavorables et seules les cultures irriguées ont pu supporter sans dommage la sécheresse prolongée qui a sévi sur le pays.

La production des céréales a été particulièrement atteinte. L'impossibilité où se sont trouvés les agriculteurs de labourer en temps utile a eu pour conséquence de réduire les superficies ensemencées. En général, la récolte a moins souffert dans les provinces du Nord.

Pour l'ensemble du pays, les quatre céréales principales n'ont donné qu'une quinzaine de millions de quintaux, soit 50 % d'une récolte moyenne. L'orge a été très touchée par la sécheresse et sa production n'a guère dépassé 6 millions de quintaux contre 18 millions de quintaux en 1956. La récolte de blé dur s'est en revanche à peu près maintenue et quelques exportations ont été possibles.

Bien que des stocks importants aient été conservés en prévision de cette mauvaise campagne, il a fallu importer pour l'approvisionnement du pays plus de un million de quintaux de céréales diverses.

La prochaine campagne semble heureusement se présenter sous un aspect satisfaisant.

Les mauvaises conditions atmosphériques ont fait également sentir leurs effets sur la production des légumineuses. Les rendements ont été faibles. La superficie consacrée à cette culture a d'ailleurs diminuée cette année encore.

En revanche, les autres cultures ont, dans l'ensemble, connu une année favorable.

Les primeurs ont donné des résultats satisfaisants. Les exportations dirigées principalement vers la France ont dépassé 5 500 millions de francs, en accroissement de plus de 15 % sur l'année précédente ; l'importance de ces produits dans la balance commerciale du pays ne cesse de croître.

L'étendue des rizières a légèrement diminué, mais avec plus de 200.000 quintaux le niveau de la récolte est sensiblement équivalent à celui de 1957.

La production totale d'agrumes, toujours en augmentation, a atteint environ 280.000 tonnes en 1957 contre près de 235 000 en 1956. La Zone Franc absorbe toujours une grande part des exportations qui se sont développées cette année et ont été facilitées par la qualité des fruits marocains et la faiblesse de la récolte en Espagne. Une superficie importante de jeunes plantations doit arriver au stade de production au cours des prochaines années. Les producteurs se préoccupent d'ores et déjà d'étendre leurs débouchés.

Les autres variétés d'arbres fruitiers ont également donné des résultats favorables ; les exportations d'amandes deviennent notamment de plus en plus importantes.

Dans tout le Maroc la cueillette des olives a été exceptionnellement bonne ; elle est proche de 280.000 tonnes, dépassant ainsi près de trois fois celle de 1956 qui avait été, il est vrai, particulièrement faible.

Les plantations cotonnières se développent régulièrement dans le périmètre d'irrigation des Beni-Amir et dans la partie orientale des provinces du Nord.

Malgré la sécheresse qui a endommagé les plants de vigne dans certaines régions, la viticulture marocaine a

produit près de 2.000.000 d'hectolitres de vin. L'écoulement en a été facilité par les mauvais résultats de la vendange en France.

L'élevage a fortement souffert des conditions atmosphériques et le nombre de têtes de bétail avait sensiblement diminué à la fin de l'été. L'abondance des pluies d'automne a remis en état les terrains de parcours, mais l'agnelage n'a pu s'effectuer partout dans de bonnes conditions. Les perspectives pour 1958 restent cependant favorables.

Les Pouvoirs Publics ont entrepris en 1957 une action de grande envergure pour développer la production agricole. Cette action a revêtu divers aspects dont le plus important est l'organisation sur une très large échelle du labourage, par des moyens modernes, de terres jusqu'à présent insuffisamment traitées.

Cette vaste opération de labours profonds a été entreprise au début de l'automne. Elle a exigé l'achat par le Gouvernement d'un important matériel agricole qui a été confié à la Centrale de Travaux, chargée de l'exécution du programme. Pour la campagne 1957-1958, 155.000 hectares de terres à céréales et à légumineuses, dont 10.000 dans les provinces du Nord, devaient être labourés. Dès la fin de l'année, 80.000 hectares ont été défoncés au lieu de 75.000 prévus ; les travaux se sont poursuivis en 1958 et le programme initial a été largement réalisé. L'accroissement prévisible des rendements sur les surfaces traitées permet d'espérer une rentabilité économique élevée des investissements effectués. Dans les années à venir, l'« Opération-Labours » sera étendue à d'autres terres.

Cette action est prolongée par celle des organismes locaux qui ont mission, notamment, de mettre à la disposition des agriculteurs des instruments aratoires et de développer la coopération dans les campagnes.

Une opération destinée à encourager le reboisement a également été entreprise et un grand nombre de jeunes arbres ont été plantés. L'extension des forêts d'eucalyptus a, en outre, été poursuivie pour approvisionner en bois l'industrie de pâte à papier du Rharb qui est en voie de développement.

La production d'énergie électrique a très légèrement augmenté. Il y a lieu de noter en particulier une petite augmentation de la consommation de courant à haute tension. Pour l'ensemble du pays, la production atteint environ 1.020 millions de Kwh, contre près de 1.005 millions en 1956.

En 1957, la diminution de la production pétrolière a encore été sensible. L'effort de prospection entrepris dans diverses régions du pays s'est poursuivi.

Les charbonnages ont fourni 521.000 tonnes d'anthracite, représentant 5 % d'augmentation par rapport à 1956. Des importations de certaines qualités de charbon sont toujours nécessaires, mais elles ont été largement couvertes par les exportations.

L'activité minière a continué à se développer. La valeur des exportations de minerais est passée, pour l'ensemble du pays, de 41 milliards environ en 1956 à près de 47 milliards en 1957.

Pour la troisième année consécutive, la production de l'Office Chérifien des Phosphates est en progression ; elle atteint un nouveau record avec 5.568.000 tonnes. L'accroissement de la productivité s'est poursuivi et de nouveaux équipements ont été notamment mis en place.

Malgré la vive concurrence sur le marché international provenant de la découverte de nouveaux gisements et de la baisse mondiale des frets, la valeur des exportations est restée presque stationnaire. Les principaux clients sont toujours la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

L'effort entrepris cette année pour améliorer les méthodes de cultures s'est traduit par une augmentation de 50 % de la consommation intérieure d'engrais phosphatés. Celle-ci cependant, qui avait diminué considérablement en 1956, n'a pas encore rejoint le niveau atteint en 1955.

Le volume d'extractions de minerai de fer, en forte progression au cours de 1956, n'a pas varié sensiblement : il atteint, pour l'ensemble du pays, environ 1.900.000 tonnes dont la presque totalité a été exportée vers la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Allemagne. Cette production provient, pour les trois quarts, des provinces du Nord.

Malgré la forte baisse des cours mondiaux de la plupart des métaux non ferreux, la production marocaine a augmenté, son plus important débouché étant toujours constitué par le marché français dont les prix sont restés relativement favorables. Le tonnage exporté par le Maroc est en légère augmentation par rapport à l'année précédente. La production de manganèse métallurgique passe d'environ 385.000 tonnes à près de 415.000 et celle de manganèse chimique de 38.000 tonnes à 77.000, soit au total un accroissement voisin de 16 %. Les extractions de plomb et de zinc ont atteint respectivement 127.000 tonnes et 89.000 tonnes, ce qui représente 6 et 25 % de plus qu'en 1956.

Par rapport à l'année précédente, une certaine reprise se manifeste dans diverses industries de transformation et la période la plus récente a vu apparaître certaines activités nouvelles.

Les fabriques de conserves de poisson ont été approvisionnées dans de bonnes conditions, malgré une certaine hausse des prix, grâce à une campagne de pêche abondante. Elles ont produit près de 2.500.000 caisses. L'ampleur de cette campagne pose certains problèmes d'écoulement sur les marchés étrangers qui constituent toujours le débouché essentiel de cette production. Les entreprises disposent encore de stocks importants, les exportations ayant été légèrement inférieures à celles de l'année précédente.

Le déficit de la récolte de céréales n'a pas porté atteinte à l'activité des minoteries qui est restée considérable.

La consommation de pâtes alimentaires, après s'être développée au cours du premier semestre, a ensuite diminué.

Les ventes de boissons gazeuses ont été activement poussées et la production des brasseries, bénéficiant de la protection du nouveau tarif douanier, s'est nettement accrue.

Dans l'industrie des corps gras, l'activité de certaines entreprises a légèrement diminué. Un volume de produit brut, sensiblement équivalent à celui de 1956, a été trituré par les différentes usines, mais les savonneries ont durement senti la concurrence des autres détersifs et une augmentation des stocks est signalée. Pour les divers établissements industriels du Maroc, le raffinage est de l'ordre de 40.000 tonnes d'huile contre 42.000 en 1956. Une nouvelle usine a cependant été construite, elle commencera à produire en 1958.

Bien que la consommation moyenne de sucre par habitant, qui est une des plus fortes du monde, ait légèrement diminué, la production de sucre raffiné est restée stationnaire aux environs de 230.000 tonnes.

L'industrie textile, qui subissait très durement la concurrence des produits étrangers, a commencé à bénéficier des effets favorables de la réforme du tarif douanier. Compte tenu cependant de l'accumulation des stocks, ce n'est qu'en 1958 que les effets du nouveau tarif pourront se faire pleinement sentir. D'ores et déjà, l'activité des filatures de laine s'est améliorée. L'industrie cotonnière, qui dispose toujours d'une capacité excédentaire considérable, a encore souffert de la concurrence des articles importés à bas prix.

L'artisanat traditionnel demeure dans une situation difficile, aggravée cette année par la baisse du pouvoir d'achat d'une partie de la population rurale. La recherche de nouveaux débouchés extérieurs et le développement du tourisme sont susceptibles de faciliter la reprise des affaires dans ce secteur.

Malgré l'impulsion donnée par les Pouvoirs Publics à la mise en chantier de constructions nouvelles, destinées à employer une nombreuse main-d'œuvre, l'activité des industries du bâtiment et de travaux publics reste faible. Les autorisations de construire délivrées par les Municipalités qui portaient sur plus de 1.200.000 mètres carrés en 1956 portent sur 1.050.000 mètres carrés environ en 1957.

Les industries de matériaux de construction ont senti cette nouvelle diminution. En particulier, la production de ciment, pour tout le Maroc, avoisine 550.000 tonnes contre près de 700.000 tonnes en 1956. Plus de la moitié des 110.000 tonnes produites par les cimenteries des provinces du Nord et de Tanger a été exportée en Espagne.

Les prix ont enregistré cette année une hausse sensible qui a touché presque tous les produits. En Zone Sud, l'indice officiel des prix de gros est passé de 2.939 à la fin de 1956 à 3.324 en Décembre 1957. Celui des prix de détail s'est élevé de 9 % au cours de l'année. La poussée constatée est due à la fois au renchérissement des importations, à un certain accroissement des coûts de production locaux et à la hausse des prix de diverses denrées alimentaires à la suite de la mauvaise récolte.

Pour limiter cette poussée, les Pouvoirs Publics ont instauré une surveillance des prix destinée à empêcher les hausses injustifiées et accordé une ristourne sur la valeur de certaines importations lors de la modification du régime des changes intervenue à la fin de l'année.

Le salaire minimum, qui n'avait pas été modifié depuis deux ans, a été relevé en Février 1958. Ce nouveau réajustement a porté la rémunération horaire minima dans l'industrie de 67 à 77 francs dans la première zone de salaire ; tandis que le salaire agricole journalier versé en espèces passait de 300 à 350 francs. Par suite de l'unification économique, ces dispositions s'appliquent désormais à l'ensemble du pays.

L'activité du commerce intérieur reste peu satisfaisante. Dans certains secteurs, et en particulier dans le commerce du thé et des articles textiles, le resserrement du marché intérieur consécutif à la mauvaise récolte a entraîné une baisse sensible des ventes. Le commerce de l'automobile se trouve toujours dans une situation délicate ; le nombre des immatriculations a encore baissé, notamment pour les voitures de grosse cylindrée. La consommation d'essence a accusé une nouvelle réduction.

Le tonnage de marchandises chargées par les chemins de fer a légèrement augmenté, tandis que le nombre de voyageurs transportés s'est accru d'environ 15 %. En revanche, l'activité des transports routiers a subi une importante réduction, imputable en partie à la diminution de la récolte de céréales qui est transportée principalement par voie routière.

Le nombre et le tonnage des navires qui ont fait relâche dans le port de Casablanca, par lequel transite la plus grande partie des échanges maritimes du Maroc, ont légèrement augmenté. En revanche, par suite de la diminution des exportations de céréales et des importations de carburants, le tonnage de marchandises manipulées est revenu de 8,5 millions de tonnes en 1956 à 8 millions de tonnes en 1957, mais il dépasse encore très largement celui de 1955.

Le déséquilibre de la balance commerciale pour l'ancienne Zone Sud a continué à se résorber en 1957, malgré les mauvais résultats de la récolte de céréales qui ont lourdement pesé sur les échanges extérieurs du Maroc, généralement gros exportateur de ces produits. Les exportations se sont élevées à 118 milliards de francs marocains et sont restées pratiquement stables par rapport à l'année précédente. Les importations dont le montant a atteint 145 milliards, ont diminué respectivement de 11 et de 19 milliards, par rapport à 1956 et 1955. Le pourcentage de couverture est passé de 76 à 80 % entre 1956 et 1957 et le déficit de la balance commerciale est tombé de 37 à 27 milliards.

Les exportations de céréales, qui avaient représenté 18 milliards en 1956, n'étaient plus que de 3,8 milliards en 1957. Leur baisse a été compensée par une augmentation importante des ventes à l'étranger d'agrumes et de minerais.

La réduction des importations, qui s'est étendue à la plupart des produits, a été particulièrement forte sur les biens d'équipement industriel. Cependant, un léger accroissement des achats de matériel agricole à l'étranger a été provoqué par les besoins nouveaux des Centres de Travaux pour leurs importantes opérations de défrichement.

Avec la Zone Dollar, le déficit des transactions commerciales a été, si l'on y inclut les importations financées par l'aide américaine, de l'ordre de 21 milliards de francs.

La position créditrice à l'égard de la Zone Sterling a progressé. L'excédent atteint cette année 3 milliards.

La balance des échanges avec la Zone Franc — traditionnellement déficitaire — s'est améliorée dans des proportions considérables à la suite de la forte réduction des achats effectués dans cette Zone et du maintien du volume des exportations. Pour la première fois, en 1957, la couverture des importations a été assurée. Les ventes dans les pays de la Zone Franc se sont élevées à 74 milliards de francs, cependant que les importations s'élevaient à 70 milliards, auxquels il convient d'ajouter 4 milliards environ d'importations réalisées par voie postale, qui représentent pour une large part des transactions commerciales, tandis que les exportations pour cette voie étaient négligeables.

La structure des échanges extérieurs de l'ancienne Zone Nord ne s'est pas sensiblement modifiée. Le déficit reste relativement faible en raison des exportations de minerai de fer à destination de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. L'Espagne reste le principal client et fournisseur de l'ancienne Zone Nord.

Pour la Province de Tanger, le commerce extérieur, qui s'était sensiblement développé en 1956, enregistre cette année une légère régression. Les importations ont diminué à la suite du relèvement des droits de douane sur les objets manufacturés et de luxe dont Tanger était un gros importateur. Le volume des exportations s'est légèrement réduit.

En Zone Sud, le budget général de l'Etat pour 1957, y compris celui des P.T.T., n'a pas subi de modifications en cours d'année. Il est resté fixé à 161,6 milliards de francs dont 110,7 milliards pour les dépenses de fonctionnement.

Le total des recettes ordinaires de l'exercice encaissées au 31 Décembre 1957, qui s'élevait à 79,5 milliards, était supérieur d'un peu plus de 5 milliards au montant des encaissements effectués à la même date l'année précédente. Les recouvrements au titre des impôts directs ont progressé d'environ un milliard, passant de 12,6 milliards en Décembre 1956 à 13,6 milliards en Décembre 1957, malgré une certaine diminution des rentrées du tertib, consécutive à la mauvaise récolte. Le produit des impôts indirects a fortement augmenté, notamment en raison du relèvement des taxes sur les carburants. En outre, depuis l'entrée en vigueur du nouveau tarif, les recettes des Douanes se sont accrues malgré la réduction des importations.

L'exercice 1957 aura été le dernier pendant lequel l'ancienne Zone Nord aura disposé d'un budget autonome. Les dépenses se sont élevées à 886 millions de pesetas en augmentation de 130 millions de pesetas par rapport à l'année précédente.

Les dépenses et recettes publiques de la Province de Tanger, dont le budget distinct a été supprimé en 1958, s'équilibrent aux environs de 2.830 millions de francs marocains.

Par suite de la réalisation de l'unité économique du pays au début de l'année, le budget de l'Etat pour 1958 s'applique à l'ensemble du Royaume. Les dépenses ordinaires atteignent 132.797 millions au lieu de 110.761 millions pour la seule Zone Sud en 1957. Cette augmentation résulte surtout de l'incorporation des dépenses de certaines catégories de traitements publics.

Les versements de l'Office Chérifien des Phosphates qui étaient affectés jusqu'à présent au budget ordinaire, seront affectés cette année au financement du budget d'équipement. Compte tenu de cette mesure, le total des ressources du budget ordinaire est évalué à 128.089 millions.

La couverture du déficit sera assurée, notamment, par certaines compressions de dépenses en cours d'exercice.

En Zone Sud, la masse monétaire s'est sensiblement développée en 1957, surtout en fin d'année, grâce à l'augmentation rapide des dépôts dans les banques. En 1956, au contraire, il avait été impossible d'éviter une contraction des moyens de paiement, malgré le concours très large accordé à l'économie par l'Institut d'Emission. Les disponibilités monétaires, abstraction faite des dépôts du Trésor Marocain dans les banques et des encaisses des banques et des comptables publics, sont passées de 176 milliards le 31 Décembre 1956 à 205 milliards le 31 Décembre 1957.

La reprise des dépôts bancaires, amorcée dès la fin de 1956, s'est poursuivie en 1957; elle s'est même considérablement accélérée pendant le dernier trimestre, en

raison du mouvement exceptionnel de capitaux provenant de France qui s'est produit en Novembre et Décembre. Le montant des dépôts bancaires, qui était de 85,5 milliards au 31 Décembre 1956, a lentement augmenté au cours du premier semestre 1957. Il est ensuite passé de 97 milliards à 118 milliards entre le mois de Juin et la fin de l'année. Il se trouve ainsi à un niveau voisin de celui de Décembre 1955.

Les dépôts des particuliers à la Trésorerie Générale et aux Chèques Postaux sont, en revanche, restés stationnaires aux environs de 19 milliards.

En raison de cette évolution, la part de la monnaie scripturale dans le montant total de la masse monétaire passe de 60 % en 1956 à 67 % en 1957 et se rapproche de celle de 1955.

La circulation des billets de la Banque d'Etat du Maroc, qui avait légèrement diminué au cours du quatrième trimestre de 1956, a continué à se réduire et ne représente plus que 68 milliards de francs au 31 Décembre 1957 contre 70 milliards à la même époque en 1956. Cette baisse de 3 % semble n'être que le reflet de la mauvaise récolte de céréales à laquelle il faut également attribuer l'absence des fluctuations saisonnières habituelles. Le total de la monnaie divisionnaire et de pièces d'argent, qui a continué à augmenter en 1957, dépasse très légèrement 3 milliards de francs.

L'expansion de la masse monétaire a trouvé sa contrepartie dans une augmentation des créances sur le Trésor et des avoirs extérieurs plus importante que la diminution enregistrée par les crédits à l'économie. Ainsi, à la fin de 1957, la structure des contreparties se trouvait être très différente de celle de Décembre 1956 et se rapprochait de celle de Décembre 1955.

Les avoirs extérieurs, qui ont progressé de 40 milliards, s'élevaient à 49 milliards en Décembre 1957. Ils représentaient à cette date 22 % des contreparties contre 5 % seulement l'année précédente. Cette augmentation, qui s'est produite surtout en fin d'année, résulte essentiellement de l'évolution du Compte d'Opérations dont le solde, débiteur de 30 milliards environ le 31 Décembre 1956, était créditeur de 33 milliards le 31 Décembre 1957. Le Portefeuille de Bons du Trésor Français détenus au Maroc par les banques et l'Institut d'Emission, qui s'élevait à 18,6 milliards le 31 Décembre 1956, n'était plus que de 1,6 milliard à la fin de 1957.

Les créances sur le Trésor Marocain ont augmenté de 13 milliards pour atteindre 49,2 milliards en Décembre 1957. Leur part dans le total des contreparties est passée, au cours de l'année, de 20 à 22 %. Ce mouvement provient du développement important des souscriptions aux Bons du Trésor Marocain, principalement pendant le dernier trimestre. Le volume de ces Bons, détenus par le système bancaire, qui ne dépassait pas 500 millions le 31 Décembre 1956, s'élève à 11,6 milliards un an après. En revanche, le portefeuille bancaire des Bons d'Equipe-ment n'a pas sensiblement augmenté et représente, en Décembre 1957, 15,9 milliards contre 15,2 milliards en Décembre 1956.

Enfin, bien que la politique de crédit soit restée particulièrement libérale, le montant des crédits à l'économie, déduction faite des effets d'exportation compris dans le montant des avoirs extérieurs, qui avait progressé l'année précédente, a diminué de 8 % entre 1956 et 1957. Ces crédits représentent cette année 124 milliards, soit

56 % du total des contreparties de la masse monétaire contre 75 % en Décembre 1956.

Le marché des capitaux est resté, pour sa part, très étroit et, en particulier, le volume des transactions à l'Office de Cotation des Valeurs Mobilières de Casablanca a encore diminué fortement en 1957. Cette réduction a affecté aussi bien les opérations sur titres que les transactions sur l'or. Mais les cours de bon nombre de titres, qui avaient subi une très profonde dépréciation au cours des années antérieures, se sont redressés en 1957.

L'évolution de la situation monétaire a amené, à la fin de 1957, une forte réduction des concours demandés en Zone Sud à l'Institut d'Emission par le système bancaire qui a retrouvé, au cours des mois de Novembre et de Décembre, la disposition d'importants dépôts. Le montant moyen des utilisations en fin de mois est passé cependant de 66 milliards en 1956 à 70 milliards en 1957, en raison des chiffres élevés que le volume de nos crédits a encore atteints jusqu'au mois de novembre.

Nous avons donné notre agrément, en 1957, à l'ouverture de 50 nouveaux crédits à moyen terme, représentant un montant de 4,3 milliards. L'encours total a augmenté d'environ 14 % et la répartition entre les différentes branches d'activités ne s'est pas sensiblement modifiée. La part des crédits destinés à la construction et aux travaux publics a toutefois légèrement augmenté.

Malgré la hausse générale des taux d'escompte dans le monde, notamment dans divers pays de la Zone Franc, l'Institut d'Emission, en accord avec les Pouvoirs Publics, a jugé conforme à l'intérêt de l'économie marocaine de n'apporter aucun changement au taux d'escompte qui est resté fixé à 3,5 %.

Quatre émissions de Bons d'Equipe-ment d'un montant global de 6,5 milliards ont été réalisés par nos soins au cours de l'année. Le taux de rendement a été légèrement amélioré pour les trois dernières émissions et les facultés de mobilisations ont été élargies. Bien que le plafond de la souscription ouverte en Novembre ait dû être relevé en raison de l'importance des fonds recueillis, le volume total des Bons d'Equipe-ment placés en 1957 a été inférieur de 1,2 milliard à celui obtenu en 1956. Compte tenu des remboursements effectués en cours d'année, la circulation de ces Bons s'élevait à 20,4 milliards au 31 Décembre 1957 contre 18,5 milliards à la fin de 1956.

L'émission de Bons du Trésor, qui avait débuté en Octobre 1956, s'est progressivement développée au début de 1957. L'abondance des liquidités des banques a provoqué une forte augmentation des souscriptions au cours des deux derniers mois de 1957 et le total des Bons du Trésor Marocain en circulation a atteint 12,8 milliards le 31 Décembre 1957, alors qu'il ne représentait que 0,5 milliard un an plus tôt.

Nous avons procédé, pour le compte du Gouvernement, à la mise au point et à l'émission d'un emprunt de 1.650 millions, amortissables en dix ans, aux taux de 6,50 %, émis à 97 % et remboursable au pair.

La progression de la monnaie scripturale a entraîné un accroissement sensible des opérations réglées par les Chambres de Compensation du Maroc, dont le total passe de 782 milliards à 881 milliards en 1957. Les règlements effectués sur la place de Casablanca correspondent toujours à plus des trois quarts du montant global.